



FICHE ATELIER : Ornithologie

Protocole COVID 19

1. Effectif- Précaution sanitaire

- Effectif limité à 26 personnes, animateur compris.
- Observation des gestes barrières pour se saluer.
- Si un adhérent présente des symptômes du COVID 19 (fièvre, toux,...), il doit spontanément rester chez lui et ne pas se présenter à son activité du CFC.
- En cas de signes de maladie (fièvre, toux,...), dans la quinzaine suivant un atelier ou sortie, l'adhérent doit prévenir immédiatement le responsable de cette activité au sein du Conseil d'Administration du CFC.

Atelier Ornithologie : Richard Millet - 06 48 48 46 38.

2. Covoiturage.

- Port d'un masque couvrant le nez et la bouche pour le conducteur et les passagers.
- Aucun passager n'est autorisé à s'asseoir à côté du conducteur.
- Un seul passager co-voituré est admis dans le véhicule sur banquette arrière.
- Le conducteur peut refuser l'accès à son véhicule à un passager ne portant pas de masque.
- Respect des gestes barrières.

Il est également recommandé que les véhicules soient aérés régulièrement et désinfectés avant chaque trajet.

En quittant le véhicule, vous devez emporter tous vos déchets.

3. Distanciation lors de la sortie.

- Respect de la distanciation physique: A partir de 2 mètres à allure normale.
- Privilégier le port du masque lors des sorties ornithologiques.

4. Utilisation du matériel.

- Privilégier les observations avec son matériel personnel: jumelles, guides ornithologiques.
- Pour les observations avec longue vue, prévoir désinfection préalable des mains et du matériel avec lingettes ou spray désinfectants.

5. Diffusion

- Diffusion de la fiche atelier à l'animateur et tous les adhérents inscrits à l'ornithologie.

6. Version et date de diffusion

- Version 1-2020 diffusée le 25 mai 2020.